

Le « blues » de l'information.

TABLE DES MATIÈRES:

Les sources d'information	1
Obtenir de l'information du gouvernement	2
Analyse de l'information	4

La plupart des groupes environnementaux ont trop peu d'information.

La plupart des groupes environnementaux ont beaucoup trop d'information.

Et ces deux énoncés sont vrais.

Il arrive fréquemment que nous n'avons pas l'information dont nous avons besoin, mais, qu'en même temps nous soyons ensevelis avec de l'information qui peut ou ne peut pas être utile et qui est surtout dans nos jambes.

Ce brochure va offrir des suggestions sur la façon d'obtenir de l'information, sur comment analyser l'information que vous obtenez, et sur comment organiser l'information que vous voulez conserver.

Les sources d'information

Pour la plupart d'entre-nous, le problème de l'information n'est pas qu'il y en a pas assez mais qu'il y en a beaucoup trop. Nous sommes bombardés avec de l'information presque à chaque instant par la radio, la télé, les journaux, les magazines, les bulletins, les brochures, les dépliants, les communiqués de presse, les études, les rapports, les réponses, les propositions, les critiques...sans oublier les courriels, Facebook, Twitter, et les fils RSS! Se faire ajouter sur des listes d'envois est habituellement plus facile

que de s'en faire enlever.

En tant qu'ancien toxicomane de l'information, pour une certaine période de ma vie antérieure, je lis régulièrement six journaux quotidiens, un peu plus de deux douzaines d'hebdomadaires et presque le même nombre de périodiques moins fréquents; mes sentiments sont partagés concernant l'utilité d'un accès vaste à l'information. Un danger réel pour des gens s'occupant d'organisations écologiques, et surtout pour les volontaires, c'est une saturation d'information.

Obtenir de plus en plus d'information n'est pas un objectif. Ce qui importe, c'est d'obtenir la bonne information. Le moins de bourrage de crâne, de bêtises, de propagande et de matériel complètement ennuyant, à travers lequel nous devons patauger pour trouver ce dont nous avons besoin, le mieux c'est.

Bien sûr, un des meilleurs outils de recherche à la portée des groupes environnementaux est Internet. Savoir comment rechercher efficacement quelque chose sur Internet peut éliminer beaucoup de pataugeage dans des renseignements inutiles et inappropriés. Voici certaines suggestions pour faire des recherches sur Internet d'une façon efficace et efficiente : Voici certaines suggestions pour faire des recherches sur Internet d'une façon efficace et efficiente :

Utilisez un moteur de recherche bien reconnu comme Google;
Avant d'entreprendre une recherche, trouvez ce que vous recherchez et ce que vous ne recherchez pas. Cela vous aidera à définir vos mots clés.

Utilisez jusqu'à 6 ou 8 noms comme mots clés pour commencer votre recherche. Cela peut sembler plusieurs mots, mais cela permettra au moteur de recherche de raffiner votre recherche; par exemple, rechercher *loi* vous donnera des millions de pages. Mais renseignements inutiles et inappropriés.

rechercher *loi sur la protection de l'eau au Nouveau-Brunswick* pourraient vous aider beaucoup plus rapidement.

Les phrases doivent s'écrire entre guillemets. Par exemple, une recherche sur "Nouveau-Brunswick" avec guillemet sera plus efficace qu'une sur Nouveau-Brunswick sans guillemet.

*This publication is
also available in
English*

*Version originale
publiée 1994*

N'oubliez pas que les bibliothèques possèdent de bonnes sections de référence et que les libraires savent utiliser les techniques de recherche. Si vous en avez assez de regarder votre moniteur, visitez votre bibliothèque locale.

L'information ne vient pas entièrement de sources publiées. Si vous avez une question spécifique, les chances sont que vous pouvez y trouver la réponse par téléphone: nos collègues écologistes du RENB, ses comités, le RCE et ses comités sont, collectivement, une vaste source d'information. Il peut y avoir des réponses nouvelles et différentes, mais il y a très peu de nouvelles questions; les chances sont que vos questions auront déjà été posées par d'autres.

Il est probablement inutile de rappeler cela aux groupes de base communautaire en environnement, mais nous devrions tous nous arrêter à l'occasion et nous rappeler que nos propres membres et nos propres communautés sont l'une des meilleures sources d'information que nous puissions identifier. Ni l'information ni les connaissances ne sont nécessairement meilleures parce qu'elles viennent de loin.

Obtenir de l'information du gouvernement

Les deux niveaux de gouvernement ont une loi sur l'accès à l'information. Pour la plupart des groupes, essayer d'obtenir de l'information de cette façon devrait se faire seulement en dernier recours.

Le Nouveau-Brunswick a une **Loi sur le droit à l'information et la protection de**

la vie privée. Des copies de la loi et de ses réglementations sont disponibles auprès de [l'Imprimeur de la Reine](#). Il n'y a aucun guide pratique de disponible pour utiliser cette loi; il n'y a aucune méthode fondamentale pour chercher de l'information sous cette loi. Chaque ministère est responsable de respecter la loi et devrait avoir désigné un préposé aux requêtes d'information selon cette loi. Il faut que vous sachiez quel ministère possède l'information que vous désirez et vous devez être en mesure de décrire précisément ce que vous voulez. Soyez précis et aussi complet que possible dans votre requête. Par exemple, si vous cherchez des courriels, des mémoires ou de la correspondance à propos d'un enjeu particulier, demandez ces types de documents en particulier. Si vous cherchez des rapports, demandez toutes les versions du rapport, en les nommant si vous en connaissez les noms. Chaque demande d'information coûte \$5.

Si le ministre du ministère concerné ignore votre requête ou s'il décide de ne pas y répondre, vous pouvez demander à la cour du banc de la Reine d'ordonner au ministre de respecter la loi, ou vous pouvez faire appel au Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. Il y a aussi une autre cour d'appel, si nécessaire.

Le fardeau revient au Ministre de démontrer que l'information retenue tombe dans les catégories légales pour le refus.

Le gouvernement fédéral a aussi une loi à cet effet, mais pour obtenir de l'information fédérale qui n'est pas disponible au public, c'est beaucoup plus compliqué qu'avec le

gouvernement provincial. La législation fédérale est pour "l'Accès à l'information", ce qui vous dit à quoi s'attendre: vous n'êtes pas présumés avoir un droit à l'information. Au niveau fédéral, la plupart de l'information n'est pas disponible et il vous incombe plus ou moins de démontrer que vous avez droit à ce que vous cherchez et qu'il n'y a aucune raison valable pour qu'on vous refuse de vous la donner. Le fardeau de la preuve repose sur vous; vous devez prouver que vous avez le droit de l'obtenir plutôt qu'au gouvernement de prouver qu'il devrait garder ses secrets.

Ce qui veut dire qu'il est bien plus difficile, frustrant et une perte de temps d'essayer d'obtenir du gouvernement fédéral de l'information qui n'est pas déjà rendue publique. L'orientation nécessaire pour ce besoin spécifique est au-delà de la portée de cette publication, tout comme des instructions détaillées vous permettant d'utiliser la législation provinciale.

Ce ne sont pas toutes les quantités énormes d'information que possède un gouvernement qui nécessitent l'utilisation de la loi afin d'y avoir accès. Une grande partie de celle-ci, en fait, peut-être obtenue avec un coup de téléphone ou deux. L'astuce est de savoir qui appeler et d'avoir une bonne raison pour vouloir l'information. Sur le site-web du Ministère de l'environnement, il existe [un diagramme organisationnel et répertoire d'employés](#). Pour les employés d'Environnement Canada, c'est un peu plus difficile, puisque leur [diagramme organisationnel en-ligne](#) est séparé du [répertoire des employés du gouvernement fédéral](#). Mais, un appel au bureau régional de l'Atlantique est souvent utile (902-426-7231).

Vous pourrez peut-être obtenir l'information que vous voulez auprès d'un bureaucrate amical, surtout si vous êtes précis. Plusieurs personnes qui travaillent dans les différents ministères ou organismes dont la juridiction touche l'environnement sont des alliés potentiels. Si le premier à qui vous parler n'a pas la réponse, demandez toujours s'il sait qui pourrait vous aider. Mais, gardez toujours à l'esprit qu'ils ont, tout comme les journalistes amicaux, des programmes différents du vôtre. Comme toute l'information, l'information fournie par des bureaucrates devrait être analysée attentivement.

Enfin, n'oubliez pas votre député fédéral et votre MAL. Ils peuvent, s'ils le veulent bien, vous aider à trouver de l'information ou, au moins, vous aidez

Si vous ne savez même pas où commencer, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont des lignes de téléphones sans frais qui peuvent vous donner les numéros d'autres ministères. Le numéro pour le fédéral est le 1-800-O-Canada (1-800-

à trouver où il faut aller la chercher. Qu'ils soient ou non prêts à le faire, cela dépendra du genre de relation que vous avez développé avec eux. Mais cela ne coûte rien de demander, et, quand vous le faites, demandez toujours d'une manière qui implique que vous supposez qu'ils seront prêts à vous aider.

Analyse de l'information

La première question qu'il vous faut demander au sujet de toute information devrait être: "De qui vient cette information?"

Toute information est publiée (j'emploie "publiée" ici pour inclure aussi les émissions radiophoniques ou tout autre forme de diffusion) pour une raison, avec un but précis. Votre analyse doit en tenir compte. Subdivisez la question:

- Qui en a fait la compilation?
- Qui a payé pour la compilation ou la publication? Pourquoi? Quels intérêts personnels ont-ils? Par exemple, l'information dans un article sur le réchauffement climatique, produit par une organisation écologique, peut être radicalement différente d'un article sur le réchauffement climatique produit par, disons, une organisation de recherche financée généreusement par des entreprises de services publics qui utilisent le charbon. Ça ne signifie pas nécessairement que l'une aura la "vraie" information et que l'autre sera "fausse", mais leur choix d'information et l'interprétation qu'ils vont y rattacher seront presque assurément différents. Connaître l'intérêt personnel de l'éditeur rend plus facile l'analyse de l'information. Vers qui est-elle dirigée? Quel est l'auditoire cible? L'information contenue dans un rapport annuel d'entreprise qui est préparé pour les actionnaires, par exemple, devrait être interprétée et analysée différemment que celle que l'on retrouverait dans un mémoire à l'intention d'un organisme gouvernemental de réglementation.
- Pourquoi? Pourquoi l'information est-elle rendue publique à cet auditoire en premier lieu? L'information circulée afin de tenir les scientifiques et les chercheurs au courant de l'état actuel de la

technique dans un certain secteur d'intérêt requiert donc une interprétation différente que celle circulée dans l'espoir d'influencer l'opinion publique.

- Comment récente est-elle? Une fois rendue publique, l'information peut avoir une longue durée de vie et continuer à circuler bien au-delà de sa durée prévue. Il peut n'y avoir rien en apparence pour démontrer qu'elle est démodée, mais avant que vous y accordiez beaucoup de confiance, assurez-vous qu'elle n'est pas vieille de dix ans et qu'elle a été supplantée depuis bien longtemps. (Certaines informations, bien sûr, sont éternelles...)
Comment s'applique-t-elle à vos conditions, à vos besoins? J'ai créé jadis une courte (mais valable) Société pour la promulgation d'information inutile intéressante (SPUII: un acronyme prononcé avec un léger mélange de dégoût et de stupéfaction). Pas toute information est inutile une fois qu'elle est séparée de son contexte original: mais, n'essayez pas de la forcer à s'appliquer à votre contexte particulier à moins qu'elle s'y applique réellement.
- Qu'est-ce qu'elle ne dit pas? Qu'est-ce qu'il lui manque? Presque toutes les pièces d'information que vous lisez devraient vous laisser avec des questionnements. Elle peut être incomplète à cause d'un bon nombre de raisons: le manque d'espace, l'incompétence ou l'ignorance de quiconque l'a écrite.
- Elle peut aussi être délibérément incomplète. Quand vous analysez

l'information, cherchez toujours pour ce qui n'est pas là.

- Qu'est-ce que tout cela signifie? L'information est souvent présentée de manières qui la rendent difficile à comprendre pour des lecteurs moyens. Il ne s'agit pas, habituellement, d'une conspiration intentionnelle de la part de celui qui a produit le document, ni d'une tentative de dissimuler ou de rendre obscurs des renseignements. Mais il est notoirement vrai que les spécialistes tendent à écrire pour les spécialistes: les ingénieurs, les scientifiques et les fonctionnaires écrivent pour d'autres ingénieurs, scientifiques et fonctionnaires. Si vous faites partie du club, vous comprenez le jargon; sinon, il peut vous sembler qu'il faut vous débattre pour essayer d'en extraire les renseignements que vous cherchez. (Des fois, bien sûr, le rapport est tout simplement mal écrit et cela confond probablement les lecteurs primaires et surtout les non-spécialistes.)

Afin de comprendre l'information, il vous faut apprendre le jargon; cela fait partie de devenir un "citoyen chercheur"; Elizabeth Mai avait l'habitude de dire que, si vous pouvez prononcer correctement les noms des produits chimiques, vous pouvez parler du problème avec n'importe qui, scientifiques ou non.

Dans la plupart des cas, l'analyse de l'information demande une lecture attentive: la concentration et la focalisation. Cela peut aussi exiger une connaissance spécialisée: si vous ne la possédez pas et ne pouvez pas facilement l'acquérir, vous pouvez gaspiller votre temps à essayer

d'extraire un sens d'un tas de baragouin. Trouver un spécialiste en baragouin.

Enfin, quelques maximes que chaque écologiste devrait afficher au mur, en ce qui concerne l'information:

Il y a deux types de mensonges, les maudits mensonges et les statistiques.

Définition de la propagande: Leurs mensonges.

Définition de l'information: Nos mensonges.

La liberté de la presse appartient à la personne qui en possède une.